

Contrat de Management des Réseaux Sociaux



Ce contrat de management des réseaux sociaux (le "Contrat") est conclu entre **elvisuel SARL** (l'"Agence"), et [Nom du Client] (le "Client"), collectivement désignés comme les "Parties".

Date d'effet : [Date d'effet du contrat]

1- Services fournis

L'Agence s'engage à fournir les services suivants (les "Services") au Client :

1.1 Gestion des comptes de réseaux sociaux :

L'Agence sera responsable de la gestion des comptes de réseaux sociaux du Client, y compris la création, l'optimisation, la publication régulière de contenu, la réponse aux commentaires et messages, et le suivi des performances.

1.2 Stratégie de contenu :

L'Agence travaillera en collaboration avec le Client pour élaborer une stratégie de contenu adaptée aux objectifs du Client, incluant la planification éditoriale, la création de contenu attrayant et la gestion des calendriers de publication.

1.3 Suivi et analyse :

L'Agence effectuera un suivi régulier des performances des comptes de réseaux sociaux du Client, analysera les données et fournira des rapports détaillés sur les résultats obtenus, en vue d'optimiser les stratégies de marketing sur les réseaux sociaux.

2- Durée du contrat :

Le présent contrat entrera en vigueur à la date d'effet susmentionnée et continuera pour une durée de [Durée du contrat] (la "Durée"). Après cette période, le contrat pourra être renouvelé par consentement mutuel des Parties, sous réserve de modifications éventuelles des termes et conditions.

3- Rémunération :

En contrepartie des Services fournis par l'Agence, le Client s'engage à payer à l'Agence une rémunération convenue entre les Parties, selon les modalités suivantes :

3.1 Honoraires :

Le Client paiera à l'Agence des honoraires mensuels pour les Services rendus, dont le montant et les modalités de paiement sont spécifiés dans un document distinct (la "Convention financière").

3.2 Frais supplémentaires :

Le Client sera responsable de rembourser à l'Agence tous les frais supplémentaires engagés dans le cadre de l'exécution des Services, tels que les frais de publicité sur les réseaux sociaux ou les frais liés à l'achat de licences ou d'outils spécifiques.

4- Propriété intellectuelle

4.1 Propriété du contenu :

Tout le contenu créé par l'Agence dans le cadre des Services fournis demeurera la propriété intellectuelle du Client. L'Agence accorde au Client une licence non exclusive, mondiale, perpétuelle et transférable pour utiliser ce contenu à des fins liées aux réseaux sociaux.

4.2 Propriété des outils :

Les outils, logiciels ou autres technologies utilisés par l'Agence pour fournir les Services restent la propriété exclusive de l'Agence.

5- Confidentialité

Les Parties conviennent de maintenir la confidentialité de toutes les informations confidentielles échangées dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Cette obligation de confidentialité survivra à la résiliation du contrat.

6- Résiliation

6.1 Résiliation pour convenance :

Les Parties peuvent résilier le contrat à tout moment en fournissant un préavis écrit de [Préavis] jours à l'autre Partie.

6.2 Résiliation pour manquement :

En cas de manquement grave à l'une quelconque des obligations décrites dans le présent contrat, une Partie peut résilier le contrat sans préavis.

7- Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par les lois du Maroc et tout litige découlant de ce contrat sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents du Agadir, Maroc.

En signant ci-dessous, les Parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions du présent contrat.

[Signature de l'Agence]

[Nom de l'Agence]

[Date]

[Signature du Client]

[Nom du Client]

[Date]